



Risque Amiante – Personnel cumulant les fonctions d'Encadrant technique et/ou d'encadrant de chantier et/ou d'opérateur

Objectifs de la formation :

› Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence " Personnel cumulant les fonctions d'Encadrant technique et/ou d'encadrant de chantier et/ou d'opérateur "

› **Réglementation** : Le contenu de la cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 Mars 2012 et abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009. Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-139)

Public concerné :

PRE-REQUIS :

- avoir 18 ans
- justifier de l'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail par présentation avant l'entrée en formation d'un certificat médical délivré par le médecin du travail de l'entreprise et prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire liés à l'amiante (sans présentation de ce document, l'organisme de formation ne pourra délivrer l'attestation de compétence)
- maîtrise orale et écrite du français.

PARTICIPANTS :

› Travailleurs indépendants ou personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, ou du mode opératoire.

Durée :

5 journées (35 h)

Programme de la formation :

- › Présentation et Introduction
- › Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- › Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- › Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- › Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- › Questionnaire de validation des acquis

Méthode et organisation :

La formation est basée sur une alternance de théorie et de débats. La souplesse du découpage permet au formateur d'accorder l'importance qu'il jugera nécessaire à chacune des séquences, en fonction de la nature du public et des besoins exprimés.

Sanction de la formation :

La formation sera sanctionnée par une attestation de présence. Le résultat au questionnaire de validation sera transmis à l'employeur.

Matériel pédagogique et technique :

La formation sera animée à l'aide d'un support informatique en vidéo-projection et d'une valise didactique contenant des échantillons des principales formes d'amiante. Un livret participant sera remis à chacun des stagiaires.